

**POLLUTION DE L'AIR**

**5 FÉVRIER 2024**

## **SOLIDAIRES POURSUIT LE COMBAT LE PRÉFET DE PARIS AU TRIBUNAL ET PLAINTÉ À LA COMMISSION EUROPÉENNE**

SOLIDAIRES RATP s'est activement mobilisé avec ses militantEs dans le cadre de l'émission Vert de Rage (France 5) pour révéler la pollution spécifique à laquelle sont exposé-es les salarié-es et les usagers dans les enceintes ferroviaires. Dans le même temps, un droit d'alerte sur la santé publique et l'environnement est déposé. Face au silence du Préfet de Paris SOLIDAIRES RATP saisit le tribunal et dépose plainte à la Commission Européenne.

### **Action syndicale puis action juridique, SOLIDAIRES RATP ne lâche rien...**

# 1

#### **DROIT D'ALERTE POUR LA SANTÉ PUBLIQUE ET L'ENVIRONNEMENT**

Dans la foulée de la conférence de presse de l'équipe Vert de Rage (France 5), le syndicat **SOLIDAIRES RATP** dépose le **23 mai 2023** un droit d'alerte pour la santé publique et l'environnement. La RATP a répondu, mais n'a pas pris au sérieux la situation niant les faits.

# 2

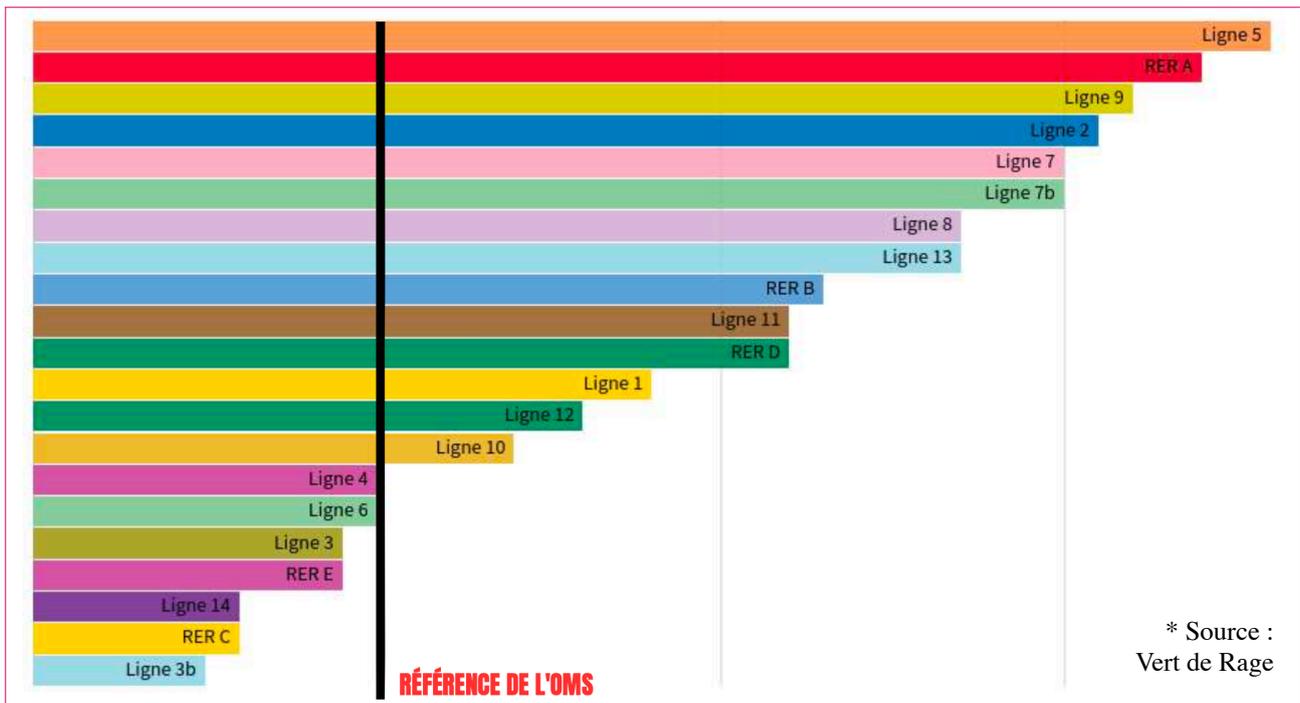
#### **SAISINE DU PRÉFET ET RECOURS AU T R I B U N A L ADMINISTRATIF**

Le 4 septembre 2023, le syndicat (avec usagers et travailleurs) met en demeure le Préfet de Paris de prendre des mesures de protection immédiates. Face au silence de ce dernier, le 5 janvier 2024, le syndicat soumet le Préfet au tribunal pour excès de pouvoir.

# 3

#### **PLAINTÉ AUPRÈS DE LA COMMISSION EUROPEENNE POUR VIOLATION**

Le 18 janvier 2024, nous avons décidé de porter plainte au niveau de la commission Européenne pour non respect de la législation de l'Union Européenne. En effet, l'inaction du Préfet constitue une infraction aux articles de la Charte des droits fondamentaux.



## Les revendications de SOLIDAIRES RATP

- Mesurer en continu sur l'ensemble des lignes de Métro et de RER les PM 10, PM2.5 et PM0.1 ;
- Développer un réel système de ventilation et de filtration de l'air des postes de travail (cabine, recette et tunnels) ;
- Equiper l'ensemble des matériels roulants de dispositif d'aspiration au niveau des sabots de frein ;
- Réduire les phénomènes de friction en déployant des matériaux de freinage les moins émissifs et en allégeant les matériels roulants ;
- Déclarer l'ensemble des locaux et cabines de conduite en locaux à pollution spécifique ;
- Déclarer l'ensemble des agents RATP en surveillance médicale renforcée.

**SOLIDAIRES exige que l'ensemble des salarié-es bénéficie du statut RATP.**

### ADHÉRER À SOLIDAIRES RATP

NOM : ..... PRENOM : .....

Matricule : ..... Attachement : .....

Adresse : .....

Mail : ..... Portable : .....

Trimestre : 20€     Semestre : 40€     Annuel : 80€

Chèque à l'ordre de : SOLIDAIRES RATP

SOLIDAIRES RATP : 31 rue de la Grange-Aux-Belles 75010 Paris

Adresse interne : GBSO SOLIDAIRES